

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	1	Cimetière	Rétrocession concession cimetière M. FAURE Norbert	
2	2	SDE 24	Avenant à la convention de transfert de compétences Eclairage public	
3	3	Ecole	Contribution à la garderie des élèves de St Seurin de Prats cycle piscine	
4	4	CAE	Renouvellement contrat CAE Mairie	
5	5	Salle multi activités	Salle multi activités achat baie de brassage	
6	6	Salle multi activités	Salle multi activités achat bancs et patères	
7	7	Porte mairie	Devis porte alu et alarme Mairie suite à cambriolage	
8	8	SNCF	Renouvellement bail terrain de pétanque avec la SNCF	
9	9	SPA	Renouvellement convention fourrière	

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 15 janvier 2016.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, Josette LAGORCE, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Jean-Luc FAVRETTO, Sébastien BAGGIO, Franck POURTAL

Absents excusés : DENOST Hélène, Marie-Catherine ROHOF, Aurélie COMBESCOT, Florentine POUCHIN N'GAPELE, Francis CARNET GUILLOT, Alain BATAAC, Sophie BUYTAERT

Absent non excusé : Néant

Procurations : DENOST Hélène à BAGGIO Sébastien
COMBESCOT Aurélie à POURTAL Franck
ROHOF Marie-Catherine à LAGORCE Josette
POUCHIN N'GAPELE Florentine à POUGET Marie-Pierre
CARNET GUILLOT Francis à MEYROU Cédric
Alain BATAAC à Jean-Thierry LANSADE

Secrétaire de séance : Franck POURTAL

Adoption de l'ordre du jour

- Rétrocession concession cimetière communal de M. FAURE Norbert
- Rétribution des agents recenseurs
- SDE 24 : avenant à la convention de transfert de compétences éclairage public
- Contribution à la garderie de Montcaret des élèves de St Seurin de Prats qui participent au cycle piscine
- USTOM : convention de mise à disposition du fichier des abonnés
- Renouvellement du contrat CAE Mairie
- Salle multi-activités : baie de brassage, bancs et patères

- Devis porte alu et alarme Mairie suite au cambriolage
- Renouvellement du bail du terrain de pétanque avec la SNCF
- Convention SPA

Commissions et syndicats

Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson

- PLUI

Agenda local

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

Délibération

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur FAURE Norbert, domicilié à MONTCARET, détenteur d'une concession perpétuelle au sein du cimetière communal, carré 5 concession n°27, acquise le 08 février 1983, a exprimé le souhait de rétrocéder ladite concession à la Commune au prix de 70,35 €, arguant de sa non utilisation présente et à venir.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession à la Commune de la concession n° 27, au prix de 70,35 €, sise au sein du cimetière communal, carré 5.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

-d'accepter la rétrocession à la Commune de ladite concession n° 27 carré 5 au prix de 70,35 €

-que les crédits nécessaires à cette rétrocession seront inscrits au compte 6718 du Budget Primitif 2016 de la Commune

-d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette rétrocession de concession.

RETRIBUTION DES AGENTS RECENSEURS

Le Maire propose de rémunérer les trois agents recenseurs sur la base de l'indice majoré 321, calculée au prorata du nombre d'heures.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

SDE 24 : AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ECLAIRAGE PUBLIC

Délibération :

Le Maire indique qu'en date du 14 avril 2015, le Conseil Municipal a adhéré au groupement d'achat d'électricité du SDE 24 pour les équipements d'éclairage public.

Aujourd'hui, il convient de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention qui modifie l'article 3 relatif au paiement des factures.

En effet, le SDE 24 se substitue à la Commune pour mandater les abonnements et les consommations des équipements d'éclairage public auprès du fournisseur et il refacture à la Commune le montant mandaté. De plus, la Commune sera prélevée de la somme par prélèvement automatique SEPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

CONTRIBUTION A LA GARDERIE DE MONTCARET DES ELEVES DE ST SEURIN DE PRATS QUI PARTICIPENT AU CYCLE PISCINE

Délibération :

La garderie scolaire étant réservée aux élèves résidant à Montcaret, le Maire expose au Conseil la requête exceptionnelle du directeur de l'école.

Il demande que les élèves résidant à Saint Seurin de Prats et participant au cycle piscine puissent être admis à la garderie de Montcaret, compte tenu que le transport scolaire acheminant les enfants de Saint Seurin de Prats à Montcaret le matin, arrive après le départ du car transportant les enfants à la piscine.

Le coût sera identique soit 1,60 € la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette requête exceptionnelle à 1 voix Contre (M. MEYROU), 2 abstentions (M. BAGGIO et Mme DENOST) et 12 voix Pour.

USTOM : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FICHIER DES ABONNES

L'USTOM propose une convention de mise à disposition du fichier des redevables de la Commune de Montcaret, qui engagerait la Commune à apporter les modifications nécessaires à ce fichier, c'est-à-dire à actualiser, selon ses connaissances, les usagers inconnus des services de l'USTOM.

Le Maire propose de surseoir à cette décision dans l'attente de renseignements supplémentaires.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CAE MAIRIE

Délibération :

Le Maire indique que le contrat aidé de l'agent du secrétariat de la Mairie arrive à expiration le 15 février prochain et qu'il convient de le renouveler compte tenu des services rendus.

A l'unanimité le conseil accepte de reconduire ce contrat pour un an à compter du 16 février 2016.

SALLE MULTI ACTIVITES : ACQUISITION BAIE DE BRASSAGE, BANCS ET PATERES

Délibération :

Le Maire propose un devis de l'entreprise B. ELECTRIC pour une baie de brassage nécessaire à la salle multi activités d'un montant de 783,61€ HT.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ce devis :

Délibération :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'équiper les vestiaires (bancs et patères) du judo, deux devis sont présentés :

- VAUDOU : 2 370,00 € HT (matériel en bois et posé)
- MEFRAN : 1 313 € HT (matériel en profilé aluminium et tube acier non posé)

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise VAUDOU pour la fiabilité et la pose (recours possibles éventuels).

DEVIS PORTE ALU ET ALARME MAIRIE

Délibération :

Consécutivement au dernier cambriolage du 07 janvier dernier, il convient de changer la porte alu de communication entre la Mairie et la cour de l'école et de réparer l'alarme.

Deux devis sont présentés :

-Entreprise LAFAYE (alarme) : 77,68 € HT

-Entreprise VERANDA HOME (porte alu) : 2 712,70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux devis

Monsieur RABOISSON indique qu'il souhaiterait que l'entreprise BASPEYRAS soit interrogée. Le Maire répond que cette entreprise ne désire pas travailler pour la Commune.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU TERRAIN DE PETANQUE AVEC LA SNCF

Délibération :

Le Maire explique au Conseil Municipal que le terrain de pétanque est loué à la Commune (1 229 € pour l'année 2016). Le bail arrive à terme le 31 janvier 2016, il propose de demander à la SNCF une évaluation de ce terrain pour réfléchir à son acquisition par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'étudier la proposition de prix de la SNCF.

Toutefois, compte tenu des délais, l'ensemble du Conseil Municipal accepte de reconduire le bail et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

SPA

Délibération

Le Maire propose de reconduire comme chaque année, la convention fourrière entre la Commune et la SPA, à raison de 0,65 € par habitant, soit 892,45 € pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 14 voix Pour et 1 abstention (M. CARNET GUILLOT) de renouveler cette convention.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

TATAMIS DU DOJO

Il est admis par tous que les tatamis du Dojo restent la propriété de la Commune.

LIEN SOCIAL

Mme LAGORCE indique que pour le repas des aînés, la décoration des tables nécessite l'achat de fleurs. Les devis reçus sont supérieurs à la prévision, il est décidé de rester dans le même budget que l'an passé.

Des compositions effectuées par les enfants de l'école à l'occasion des TAP seront utilisées pour décorer les tables.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Mme POUGET indique que la Commune est sollicitée par le Centre de Loisirs pour établir un premier bilan sur les TAP pour l'année scolaire 2015/2016.

Elle communique à ces collègues un exemplaire du petit journal élaboré par les enfants à l'occasion des TAP.

ECOLE

M. BAGGIO indique que son projet « Raconte- moi ton école » avance. L'association des Parents d'Elèves, grâce à la vente de vins donnés par les parents et les viticulteurs de la Commune a rapporté 950 €

SYNDICAT DES 3 BASSINS

M. FAVRETTO informe ces collègues que le nettoyage du fossé du Pintat au Rieu a été réalisé.

TRAVAUX VOIRIE

M. FAVRETTO indique que le programme des travaux routiers prévu pour 2015 a été entièrement réalisé et que des travaux supplémentaires ont été effectués.

-les fossés de la côte de Chalustre et la moitié de ceux de la côte de Garreau ont été nettoyés alors que ce n'était pas prévu.

Il signale qu'un panneau STOP ou Cédez le passage a été demandé pour le chemin du Haut Sourreau avant de sortir sur la route de Sourreau. Monsieur RABOISSON précise qu'un Cédez le passage serait plus judicieux pour responsabiliser les automobilistes.

SIAEP

M. POURTAL indique qu'une enveloppe de subvention d'Adour Garonne de 20 millions d'Euros est disponible, ce qui permet de subventionner les travaux de remplacement des très anciennes canalisations à hauteur de 50 %. St Méard, Port Ste Foy, Saint Antoine de Breuilh et Montcaret vont en bénéficier.

Pour Montcaret il est prévu de refaire la conduite d'eau potable du Château d'eau de St Michel à Bonneville en passant par les Oliviers en deux tranches soit 3 kms, et 1,7 km.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. RABOISSON indique que des tests de fumée sont prévus pour les abonnés qui évacueraient leurs eaux pluviales dans le réseau.

M. MEYROU fait part du nombre de personnes qui échappent en grande partie à la redevance assainissement collectif, du fait des puits. Il rappelle l'obligation de poser des compteurs sur les puits des particuliers.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire indique que l'étude du PLUI ramènerait les surfaces constructibles de la Commune de Montcaret de 105 ha à 36 ha.

Il est nécessaire de répertorier les granges et habitations désaffectées pour qu'elles puissent garder la possibilité de rénovation, de transformation ou agrandissement.

QUESTIONS DIVERSES

M. BAGGIO demande qu'une délibération soit prise par le Conseil Municipal de Montcaret demandant au Président de la Communauté de Communes la communication des procès-verbaux des conseils communautaires.

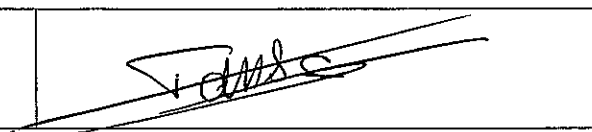
Le Conseil Municipal accepte de la porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La séance a été levée à 22 H 30.

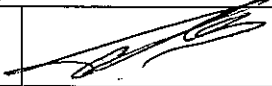
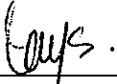
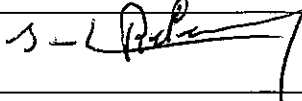



Prochaine réunion le 11 février à 20 heures 30.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE



Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	
Hélène DENOST	absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	Absente
Marie-Catherine ROHOF	absente	Francis CARNET-GUILLOT	absent